



Le 1<sup>er</sup> mai 2023

## Remplacement de la conduite d'eau principale et réhabilitation de l'asphalte, rue Sparks à Sudbury

La Ville du Sudbury se prépare à mener des travaux d'amélioration de la route, du service d'eau et du service d'eaux usées de la rue Sparks entre l'avenue Roy et le chemin Barry Downe à Sudbury.

Ce projet fait partie du programme d'immobilisations approuvé par le Conseil municipal pour renouveler nos infrastructures vieillissantes, améliorer le service d'eau et réduire le risque de bris des conduites d'eau principales.

### Détails des travaux :

- Remplacer la conduite d'eau principale
- Réhabiliter l'asphalte
- Asphalter l'accotement du côté nord
- Modérer la circulation par l'ajout de dos d'âne
- Améliorer les fossés et le drainage
- Poser l'asphalte en 2024



Début prévu : printemps/été 2023

Fin prévue : printemps/été 2024

\*Ces dates pourraient changer.\*

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le [www.grandsudbury.ca/construction2022](http://www.grandsudbury.ca/construction2022) ou communiquer avec les membres de l'équipe du projet et une trousse contenant de plus amples détails sur le projet pourra vous être postée.

### Contacts :

#### Gestionnaire de projet

Andrew Peltomaki  
705-674-4455, poste 4392 ou 705-690-5541  
[Andrew.peltomaki@grandsudbury.ca](mailto:Andrew.peltomaki@grandsudbury.ca)

#### Projeteur

Curtis Thomson  
705-674-4455, poste 2334  
[Curtis.thomson@grandsudbury.ca](mailto:Curtis.thomson@grandsudbury.ca)

#### Conseillère municipale, Quartier 12

Joscelyne Landry-Altman  
705-674-1212  
[Joscelyne.landry-altman@grandsudbury.ca](mailto:Joscelyne.landry-altman@grandsudbury.ca)



- Les équipes marqueront l'emplacement des services publics souterrains, comme le gaz naturel, l'eau et le câble, afin d'éviter de nuire à ces services.
- Après que l'entrepreneur aura été choisi, les propriétaires des terrains touchés par ces travaux recevront un avis de travaux qui fournira de plus amples renseignements.
- Une réunion de consultation publique aura lieu pour ce projet. Les résidents du secteur recevront un avis à ce sujet quand la date et le lieu seront connus.
- Les propriétaires doivent rediriger à la surface du sol l'eau des égouts de toit ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant.
- **La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.** Les propriétaires devraient enlever les articles situés sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage, les structures et les objets décoratifs.
- Après l'asphaltage de la rue Sparks, il sera **interdit** de couper la chaussée pour installer de nouveaux services d'utilité publique pendant **trois ans**. Donc, vous devriez contacter vos fournisseurs d'électricité, de gaz, de téléphone ou de câble si vous avez besoin d'apporter des modifications à vos services et en **avertir également le gestionnaire de projet**.
- Si vous voulez apporter des modifications à l'entrée de votre propriété ou remplacer un ponceau existant, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet avant **le 5 juin 2023**.
- Si des activités de dynamitage sont requises dans le cadre de ces travaux, nous communiquerons avec vous pour mener dans votre résidence une inspection préalable au dynamitage. L'inspection préalable au dynamitage est effectuée par un consultant externe. Il s'agit d'une inspection visuelle de votre résidence et des autres structures, avec des photos et/ou une vidéo des lieux. Le consultant devra entrer dans votre résidence pour en inspecter l'intérieur.
- Dans l'éventualité où nous devrions communiquer avec vous pour traiter d'autres répercussions sur votre propriété, le gestionnaire du projet vous enverra un autre avis.

